

## **AKTO vient à la rencontre des partenaires sociaux de ses branches en Guadeloupe pour échanger sur les enjeux territoriaux de formation et d'emploi**

Basse-Terre, le 3 octobre 2024. **La délégation d'AKTO, composée de Laurent Barthelemy, président, Daniel Peltier, secrétaire du Bureau représentant Jean Hédou, le vice-président, accompagnés par Silvia Rodriguez, secrétaire générale d'AKTO est venue à la rencontre des partenaires sociaux régionaux représentants des branches au sein du Conseil d'Orientation Paritaire (COP), mardi 1<sup>er</sup> octobre. À cette occasion, Mme Yolande Berthelot (présidente, CFDT) et Mr Philippe Roquelaure (vice-président, Medef) ont mené les échanges et débats sur les principaux enjeux du territoire guadeloupéen en matière d'emploi et de formation dans les secteurs des services relevant d'AKTO.**

Le COP de Guadeloupe, qui rassemble les partenaires sociaux représentants des branches des services relevant d'AKTO a été mis en place en 2021 afin d'identifier les besoins spécifiques de formation, de qualification et d'emploi des entreprises et des salariés de l'île. Il vise à partager le bilan des actions réalisées par l'équipe de conseil, de gestion et d'experts de 15 personnes sur le territoire. L'occasion aussi de dresser les pistes d'actions et de partenariat à même de répondre aux enjeux démographiques et de l'emploi des jeunes, ainsi qu'aux problématiques de recrutement sur des métiers clés (métiers de l'hôtellerie, de la restauration, de la propreté, de l'aérien et du travail temporaire notamment). Sont également abordées les initiatives territoriales menées sur la maîtrise des compétences de base permettant d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification.

Afin de renforcer son impact, la délégation paritaire a également saisi l'opportunité de ce déplacement pour interagir avec le Conseil régional de la Guadeloupe, le Régiment du service militaire adapté (RSMA) et la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS).

### **Face à la baisse continue de la population en âge de travailler, forte tension sur l'emploi**

En Guadeloupe, le taux d'habitants ayant 60 ans ou plus continue d'augmenter alors que le taux de natalité diminue, **conduisant à une baisse marquante de la population** (-0,7 % en moyenne par an). En parallèle, **les jeunes en âge de travailler partent majoritairement vers l'hexagone**, attirés par des offres de formation et d'emplois plus attrayants.

En conséquence, la baisse de la population en âge de travailler en Guadeloupe provoque globalement de fortes tensions sur l'emploi qui, pour les branches relevant d'AKTO, concernent plus particulièrement les métiers clés suivants :

- La branche Travail Temporaire : BTP - maçon coffreur, maçon VRD ; Industrie - canalisateur, soudeur ; Logistique - préparateur de commandes ; Grande distribution - employé commercial ;
- La branche Hôtel, cafés, restaurants : Femme de chambre, Cuisinier, Commis de cuisine, Serveur en salle, Réceptionniste, Agent polyvalent de maintenance ;
- La branche Transport et travail aérien ;
- La branche Restauration rapide : Equipier Polyvalent de Restauration Rapide ;
- La branche Propreté et services : Agent d'hygiène et de Propreté.

### **Nécessité de renforcer le tutorat et la transmission des savoirs en entreprise, ainsi que l'accès aux compétences de base**

Beaucoup d'actifs en Guadeloupe font également face à des problèmes de maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter, savoir utiliser les outils numériques, etc.), ce qui limite leur capacité à accéder à la formation, trouver ou rester dans l'emploi. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), plus d'un tiers des jeunes Guadeloupéens âgés de 16-25 ans font face à des difficultés dans la maîtrise des savoir-faire de base.

Par ailleurs, constituées majoritairement de TPE, les **entreprises possèdent rarement une personne dédiée aux questions de RH et de formation**, et attendent que leur OPCO leur apporte un conseil et un soutien régulier : clarification des besoins en emploi et en formation, identification des organismes de formation, gestion des dossiers, organisation de la mobilité des salariés, des demandeurs d'emploi, des formateurs...

### **Afin de répondre à ces enjeux, Akto met en place un plan d'actions spécifique adapté aux besoins propres des entreprises et des actifs de la Guadeloupe**

Associé à ses partenaires, AKTO renforce son action sur des axes essentiels :

- **La promotion des métiers** des branches présentes en Guadeloupe en s'appuyant sur des partenaires tels que LADOM, Transitions PRO et l'APEC. Ce soutien aux métiers en tension se fait principalement à travers **la valorisation de l'alternance**, levier de développement des compétences et qualifications de demain. AKTO a également permis à des apprentis de participer à l'opération Apprentiscène 2024, qui vise à la valorisation des métiers, de l'apprentissage et de l'alternance par le théâtre.
- **Renforcer les actions qui concourent à l'insertion professionnelle des jeunes, des publics défavorisés et des personnes en situation de handicap**, avec l'appui de l'Agefiph et la Mission Locale. Aux côtés de la Fondation Blandin et du CFA Fore Alternance, AKTO a par ailleurs soutenu la création de l'Académie Blandin, école d'entreprises ancrée dans les Antilles Guyane dont l'objectif est d'insuffler aux futurs alternants une vision enrichie par l'expérience.

- **L'accès aux compétences de base** pour les personnes qui en sont les plus éloignées, grâce au partenariat avec l'ANLCI. AKTO a notamment proposé aux alternants accompagnés d'accéder à la maîtrise des compétences de base et des usages du numérique en bénéficiant du dispositif CLEA/ CLEA Numérique.
- **Poursuivre le soutien à une inclusion durable dans l'emploi et la réalisation du projet de vie des jeunes ultramarins sans qualification**, par la déclinaison prochaine de l'accord-cadre signé à l'échelle du réseau national, le 23 mai 2024 avec le Service militaire adapté.

## **AKTO a renforcé son organisation pour démultiplier l'impact de son action à la Guadeloupe en 2023-2024**

Pour mieux répondre aux enjeux propres de la Guadeloupe en termes de formation et d'accès à l'emploi, AKTO a renforcé son organisation et sa coordination avec l'écosystème territorial, en dédiant **15 collaborateurs autour de trois pôles d'activité** :

- Un pôle relations entreprises/alternances mobilisant 8 collaborateurs dédiés
- Un pôle Expertises et Projets
- Un pôle Gestion administrative

En 2023, l'action d'AKTO a porté ses fruits auprès de ses bénéficiaires. Elle a permis :

- **La formation de 2 145 salariés** ;
- **Le recours à 588 contrats d'apprentissage** au sein des entreprises locales (dont 33 % niveau Bac et infra Bac) ;
- **L'accompagnement et le conseil de 217 entreprises** à travers le diagnostic Flash et la mobilisation de **la prestation conseil RH** auprès de 4 entreprises ;
- Enfin, **la formation de 38 demandeurs d'emploi** via le partenariat AKTO-France Travail et le dispositif de Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

Tout au long de 2024, AKTO a continué à déployer ses moyens permettant au 31 Août :

- La visite de **541 entreprises** ;
- L'accompagnement de **383 dossiers de plan de développement de compétences (PDC)** dont 67 en actions collectives ;
- **L'accompagnement social de 102 personnes** ;
- **Le recours à 172 contrats d'alternance** au sein des entreprises locales ;
- **La mobilité ultramarine** de 26 salariés et de 14 alternants ;
- **L'accompagnement et le conseil de 142 entreprises à travers le diagnostic Flash.**

## Un plan d'actions ambitieux en 2024-2025 pour aller plus loin dans la réponse aux priorités territoriales

Afin de renforcer chaque année son action dans les territoires d'outre-mer et de garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable sur tout le territoire, le Conseil d'administration d'AKTO porte un plan d'actions ambitieux. Déployé en 2024, celui-ci est adapté aux besoins de chaque territoire, dont la Guadeloupe. Il porte sur trois axes :

1. Répondre aux besoins de recrutement par le développement de l'alternance et la formation des demandeurs d'emploi ;
2. Soutenir les entreprises et les salariés face aux transformations
3. Faciliter l'accès à l'emploi des publics prioritaires

*“Partout où il est présent, AKTO est au service de ses branches ressortissantes et s'appuie sur leurs recommandations. Ce déplacement en Guadeloupe permet de faire le bilan de notre action et de notre impact auprès des entreprises et des actifs du territoire, mais aussi et surtout d'échanger avec les partenaires sociaux pour que notre action s'inscrive dans leurs priorités. Nous sommes très heureux de participer au Conseil d'Orientation Paritaire de Guadeloupe et de faire vivre le dialogue social.”* déclare Laurent Barthélemy, président d'AKTO.

*“L'engagement d'AKTO en faveur des salariés et des actifs des territoires ultramarins date de plus de 20 ans, historiquement porté par les ex OPCA dont il est issu. Le Conseil d'administration d'AKTO est fier de poursuivre cet engagement. Il est de notre devoir d'OPCO d'assurer à tous les salariés - où qu'ils soient, un accès équitable à la formation et à l'emploi.”* conclut Daniel Poitier, membre du Conseil d'Administration d'AKTO, qui représente Jean Hédou, vice-président d'AKTO à l'occasion de cette mission.

### Contacts presse :

[pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com](mailto:pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com) - 06 42 98 71 47

### À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de

ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

**AKTO en quelques chiffres :**

AKTO accompagne 350 000 entreprises, parmi lesquelles 87 % de TPE et 4 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 534 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.